

# EVERYMIND – CODE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

## Introduction

EveryMind respecte la confidentialité des renseignements personnels sur la santé des enfants, des jeunes et des jeunes adultes. Voilà pourquoi nous avons élaboré le Code de protection de la vie privée d'EveryMind. L'objectif du Code de protection de la vie privée d'EveryMind est de promouvoir une gestion responsable et transparente des renseignements personnels sur la santé d'une manière conforme aux dispositions de la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* de l'Ontario, et de la *Partie X de la Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*.

Le Code de protection de la vie privée d'EveryMind est une déclaration sur les pratiques en matière de confidentialité et de renseignements que nous observons afin de protéger les renseignements personnels sur la santé d'un particulier. Nous continuerons de revoir le Code de protection de la vie privée périodiquement afin de veiller à ce qu'il demeure pertinent et à jour en fonction de l'évolution des normes du secteur, des technologies et des lois.

## ***Portée et application***

Le Code de protection de la vie privée s'applique aux renseignements personnels sur la santé que recueille, qu'utilise ou que divulgue EveryMind lorsqu'il fournit des services d'évaluation, de traitement et de soutien en matière de santé mentale aux enfants, aux jeunes et aux jeunes adultes, depuis la naissance jusqu'à vingt-cinq ans.

Les renseignements personnels sur la santé d'un particulier sont des informations sous quelque forme que ce soit qui se rapportent à la santé et aux soins de santé d'un particulier et qui permettent de connaître son identité, y compris le nom, l'adresse, le genre, l'âge, les antécédents médicaux, les programmes et les services de soins de santé, les fournisseurs de soins de santé, les mandataires spéciaux, le numéro de carte Santé et d'autres numéros d'identification personnels.

## **Le Code de protection de la vie privée d'EveryMind en détail**

### ***Collecte et utilisation des renseignements personnels sur la santé***

Nous recueillons des renseignements personnels sur la santé de nos clients et à leur sujet au début de notre relation d'aide avec eux et chaque fois qu'ils nous rendent visite, dans le but principal de leur fournir des soins et des traitements directs. Nous utilisons aussi vos renseignements personnels sur la santé aux fins suivantes :

- ✓ Administration de services de santé mentale aux enfants
- ✓ Évaluation des programmes et amélioration de la qualité
- ✓ Agrément
- ✓ Enseignement et formation
- ✓ Recherche
- ✓ Financement
- ✓ Prestation de services bénévoles
- ✓ Exigences juridiques, réglementaires et liées au financement

Les renseignements personnels sur la santé recueillis aux fins de l'administration des services cliniques directs comprennent, sans s'y limiter, le nom, les coordonnées, la date de naissance, le numéro de carte Santé, et les problèmes de santé mentale et les traitements connexes.

Conformément à la loi et aux normes professionnelles, EveryMind tient un dossier des services qu'il fournit à tous ses clients chaque fois qu'il entre en contact avec eux. Les dossiers des clients peuvent être en format électronique ou papier, et ils contiennent les renseignements suivants :

- ✓ Documents d'admission
- ✓ Rapports cliniques remplis, plans et résumés de services
- ✓ Notes de rencontre/communication
- ✓ Autre documentation clinique interne
- ✓ Accords et correspondance avec des sources externes
- ✓ Rapports et correspondance provenant de sources externes
- ✓ Formulaire d'observation

EveryMind recueille des renseignements personnels sur la santé de ses clients directement auprès d'eux et de leurs parents ou d'une autre personne autorisée à agir en leur nom. Occasionnellement, nous recueillons également des renseignements personnels sur la santé des clients d'autres sources, y compris d'autres fournisseurs de soins et d'écoles, si nous avons obtenu le consentement pour le faire ou si la loi le permet. Nous ne recueillons pas de renseignements personnels sur la santé si d'autres informations peuvent servir à la fin recherchée. En outre, nous recueillons uniquement les renseignements personnels sur la santé qui sont raisonnablement nécessaires afin d'atteindre la fin visée.

EveryMind maintient un site Web qui est accessible au public. EveryMind ne recueille que les renseignements personnels soumis volontairement, comme l'adresse ou d'autres coordonnées qui proviennent de son site Web. Les renseignements personnels que nous recueillons par le biais du site Web sont utilisés uniquement afin de répondre aux demandes que nous recevons sur le site Web.

EveryMind fournit au particulier concerné, oralement, électroniquement ou par écrit, les fins établies au moment de la collecte des renseignements personnels sur la santé ou préalablement à celle-ci. Les personnes qui recueillent de tels renseignements expliquent les fins établies au particulier ou le dirigent vers une personne désignée au sein d'EveryMind qui peut les lui expliquer.

Lorsque nous avons recueilli des renseignements personnels qui doivent servir ou être divulgués à une fin non établie au préalable, il importe de déterminer à quelle nouvelle fin ils serviront avant de les utiliser. Sauf si la loi autorise ou exige l'utilisation des renseignements à cette nouvelle fin, nous devons obtenir le consentement du particulier avant de les utiliser ou de les divulguer à cette nouvelle fin.

### ***Obtention du consentement aux fins de collecte, d'utilisation ou de divulgation de renseignements personnels sur la santé***

EveryMind recueille, utilise et divulgue vos renseignements personnels sur la santé uniquement avec votre consentement, ou conformément aux fins que la loi autorise ou exige.

Lorsqu'EveryMind obtient le consentement, des efforts raisonnables sont déployés afin d'informer le particulier à quelles fins précises les renseignements personnels seront utilisés ou divulgués. Nous énonçons les fins de manière générale, de façon à ce que le particulier puisse raisonnablement les comprendre, et nous lui fournissons de l'information additionnelle sur demande.

En général, EveryMind cherche à obtenir le consentement à utiliser et à divulguer des renseignements personnels sur la santé en même temps qu'elle recueille de tels renseignements. Toutefois, EveryMind peut solliciter le consentement pour utiliser ou divulguer des renseignements personnels sur la santé après les avoir recueillis, mais avant de les utiliser ou de les divulguer à une nouvelle fin.

Le consentement valide doit comporter les éléments suivants :

- il est lié au traitement;
- il est éclairé;
- il est donné volontairement; et
- il n'est pas obtenu par suite de fausses déclarations ou de fraude.

En outre, le consentement est valide uniquement s'il est obtenu auprès d'une personne capable. Afin d'être capable de donner son consentement, une personne doit être en mesure de comprendre les informations pertinentes lui permettant de prendre la décision et les conséquences raisonnablement prévisibles de donner, de refuser ou de retirer son consentement. Si une personne n'est pas capable de prendre une décision concernant les renseignements à son sujet, il est alors nécessaire d'obtenir le consentement d'un mandataire spécial, comme le prévoit la loi.

Quand EveryMind doit recueillir, utiliser ou divulguer des renseignements personnels sur la santé d'un enfant de moins de 16 ans, un parent ou un autre tuteur légal peut donner son consentement même si l'enfant en a la capacité, à moins que les renseignements ne concernent du counseling auquel un enfant de 12 ans ou plus a participé seul, conformément à l'article 23 de la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*. Toutefois, en cas de conflit entre l'enfant et le parent, la décision de l'enfant capable prévaut.

Quant aux jeunes de plus de 16 ans qui ont la capacité de donner leur consentement, il est nécessaire d'obtenir le consentement du jeune relativement à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements personnels sur sa santé. En outre, dans le cas des enfants de 12 ans ou plus qui ont demandé ou reçoivent des services de counseling seuls, conformément à l'article 23 de la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, il faut obtenir le consentement de l'enfant pour la collecte, l'utilisation ou la divulgation de renseignements personnels sur sa santé.

Lorsqu'un enfant n'a pas la capacité de donner son consentement, les parents ou le mandataire spécial autorisé, y compris les parents gardiens dûment désignés, peuvent donner leur consentement. Les parents gardiens dûment désignés de l'enfant sont ceux qui sont nommés dans un accord de séparation ou une ordonnance du tribunal, ou le tuteur désigné en vertu de la *Loi portant réforme du droit de l'enfance*.

Afin de déterminer la forme de consentement appropriée, EveryMind prend en compte le caractère sensible des renseignements personnels sur la santé et les attentes raisonnables du particulier.

Lorsque nous collectons, utilisons ou divulguons des renseignements personnels sur la santé à des fins de soins de santé, la loi nous permet normalement de nous appuyer sur un consentement implicite. Le consentement implicite peut être établi lorsque les circonstances environnantes nous permettent de déterminer raisonnablement que le client ou une personne autorisée à agir en son nom en accepterait la collecte, l'utilisation ou la divulgation.

Si nous recueillons, utilisons ou divulguons des renseignements à des fins autres que les soins de santé de notre client, ou qui concernent la divulgation de renseignements personnels sur la santé à une personne autre qu'un dépositaire de renseignements sur la santé, nous obtenons normalement un consentement explicite.

À moins de recevoir des instructions contraires, nous pouvons divulguer les renseignements personnels sur la santé de nos clients à d'autres fournisseurs de soins de santé dans leur « cercle de soins », qui ont besoin de connaître certaines informations pour aider à fournir des soins à nos clients. Le « cercle de soins » comprend les professionnels de la santé, les pharmacies, etc. qui fournissent des soins à nos clients.

Un particulier peut retirer son consentement à n'importe quel moment, sous réserve de restrictions légales ou contractuelles et d'un préavis raisonnable. Les particuliers peuvent communiquer avec EveryMind afin d'obtenir plus d'informations sur les conséquences du retrait de leur consentement.

Il est également possible de donner des instructions particulières dans le but d'interdire l'utilisation ou la divulgation de certains renseignements personnels sur la santé figurant dans le dossier d'un client. Si nous pensons que le retrait ou la limitation du consentement peut compromettre les soins au client, nous ferons part de nos préoccupations au client ou à une personne autorisée à agir en son nom.

EveryMind peut recueillir ou utiliser des renseignements personnels sur la santé à l'insu d'un particulier ou sans son consentement si l'intention est manifestement dans son intérêt et si le consentement ne peut être obtenu en temps utile, par exemple lorsque le particulier est gravement malade ou atteint d'une incapacité mentale.

EveryMind peut recueillir, utiliser ou divulguer des renseignements personnels sur la santé sans la connaissance ou le consentement d'une personne dans certaines circonstances, notamment :

- en cas d'urgence si la vie, la santé ou la sécurité d'un particulier est menacée;
- lorsque nous soupçonnons certains types de maltraitance;
- dans le but de réduire un risque important de préjudices corporels à une personne ou au public;
- afin d'aider les professionnels de la recherche en santé, pourvu que des exigences strictes liées au respect de la vie privée soient respectées;
- dans le cadre d'une procédure judiciaire, ou afin de respecter une ordonnance du tribunal ou une autre obligation juridique.

### ***Limitation de l'utilisation, de la divulgation et de la conservation des renseignements personnels sur la santé***

EveryMind accorde le « besoin de savoir » seulement aux employés dont les fonctions ou le travail exigent raisonnablement l'accès aux renseignements personnels sur la santé des particuliers. EveryMind ne divulgue pas de tels renseignements sans le consentement d'un particulier, sauf si la loi le permet ou l'exige.

EveryMind conserve les renseignements personnels sur la santé seulement aussi longtemps qu'ils demeurent nécessaires ou pertinents aux fins établies ou que la loi l'exige. Selon les circonstances, lorsque des renseignements personnels sur la santé ont servi à prendre une décision concernant un particulier, EveryMind conserve, soit les informations réelles, soit la justification de la prise de décision, pendant une période raisonnablement suffisante afin de permettre au particulier d'y avoir accès.

EveryMind maintient des contrôles, des échéanciers et des pratiques raisonnables et systématiques concernant la conservation et la destruction de l'information et des dossiers qui s'appliquent aux renseignements personnels qui ne sont plus nécessaires ou pertinents aux fins établies, ou qui doivent être conservés aux termes de la loi. De tels renseignements sont détruits, effacés ou anonymisés.

Lorsque des renseignements personnels sur la santé doivent être éliminés, nous prenons des mesures raisonnables en vue de les détruire de façon permanente. La destruction permanente des dossiers papier se fait par déchiquetage transversal, pulvérisation ou incinération. Dans le cas des dossiers électroniques, la destruction permanente signifie, soit endommager physiquement le dispositif de stockage au point qu'il ne soit pas réutilisable, soit avoir recours à des utilitaires de suppression qui effacent les données de manière irréversible. Lorsqu'une tierce partie est retenue pour éliminer des renseignements personnels sur la santé, nous veillons à ce qu'elle signe un accord écrit confirmant qu'elle protégera la sécurité et la confidentialité de tels renseignements et qu'elle les détruira rapidement et de façon permanente.

Les renseignements personnels sur la santé peuvent être éliminés sur place ou ailleurs, selon les circonstances. Lorsque de tels renseignements sont éliminés, nous nous efforçons de faire en sorte que les versions papier et électronique le soient en même temps.

### ***Accès aux renseignements personnels sur la santé***

Un client ou une personne autorisée à agir en son nom a le droit de demander l'accès à un dossier de renseignements personnels sur la santé dont nous avons la garde ou le contrôle et qui contient ces renseignements personnels sur la santé du client. Une telle demande se fait en remplissant le formulaire « Demande d'accès à des renseignements personnels sur la santé ». Nous répondons à toutes les demandes d'accès à l'information dans un délai de 30 jours, bien que dans certaines circonstances autorisées légalement, nous puissions informer la partie requérante qu'un délai supplémentaire pourrait être nécessaire avant de lui répondre.

Les renseignements personnels sur la santé sont fournis en termes compréhensibles dans un délai raisonnable, et à un coût minime ou même sans frais pour le particulier.

Le droit d'obtenir l'accès à des renseignements personnels sur la santé n'est pas absolu. Dans certaines situations, il peut arriver qu'EveryMind ne soit pas en mesure de donner accès à tous les renseignements personnels sur la santé qu'elle détient au sujet d'un particulier. Par exemple, EveryMind peut refuser de fournir de tels renseignements si le fait de les révéler risque de divulguer des renseignements personnels sur la santé d'un tiers ou de mettre la vie ou la sécurité d'un autre particulier ou celle de la personne même en danger. Si nous refusons l'accès à un dossier de renseignements personnels sur la santé, nous en donnons les raisons par écrit.

Sur demande, EveryMind fournit un compte-rendu de l'utilisation et de la divulgation des renseignements personnels sur la santé et, dans la mesure du possible, indique la source des renseignements. À cet égard, EveryMind fournit une liste des tiers auxquels elle pourrait avoir divulgué des renseignements personnels au sujet du particulier lorsqu'il n'est pas possible de fournir une liste exacte.

Afin de protéger les renseignements personnels sur la santé, un particulier peut être tenu de fournir de l'information suffisante sur son identité de manière à permettre à EveryMind de rendre compte de l'existence, de l'utilisation et de la divulgation des renseignements personnels sur la santé et d'autoriser l'accès au dossier du particulier. Ces informations sont utilisées uniquement à cette fin.

Les particuliers peuvent obtenir de l'information ou demander l'accès à leur dossier individuel en communiquant avec la personne responsable de la protection de la vie privée d'EveryMind. Ils reçoivent une réponse dans un délai de 30 jours.

### ***Exactitude des renseignements personnels sur la santé***

EveryMind prend toutes les mesures raisonnables lui permettant de faire en sorte que les renseignements personnels sur la santé de ses clients soient aussi exacts, complets et à jour que possible, afin de minimiser la possibilité que des informations inexacts soient utilisées en vue de prendre une décision concernant un client. Une telle mesure inclut l'examen des renseignements personnels sur la santé recueillis au début des services et régulièrement par la suite.

Il peut arriver de temps à autre que nous cherchions à mettre à jour certains renseignements personnels sur la santé de nos clients, comme les adresses et les numéros de téléphone. Nous encourageons nos clients ou les personnes autorisées à agir en leur nom à nous informer de tout changement relatif aux renseignements personnels sur la santé pouvant s'avérer pertinent à notre capacité de fournir des soins efficaces en temps opportun.

Nous ne mettons pas systématiquement à jour les renseignements personnels sur la santé, à moins qu'un tel processus ne soit nécessaire en vue d'atteindre les fins pour lesquelles les renseignements ont été recueillis.

Nous rectifions ou complétons rapidement tout renseignement personnel sur la santé qui s'avère inexact ou incomplet.

### ***Rectification des renseignements personnels sur la santé***

Selon les circonstances, un client ou une personne autorisée à agir en son nom a le droit de demander la rectification de renseignements personnels sur la santé dans un dossier dont nous avons la garde ou le contrôle et qui contient des renseignements personnels sur la santé du client qui, selon eux, sont inexacts ou incomplets. Il est possible de présenter une telle demande en remplissant le formulaire « Demande de rectification de renseignements personnels sur la santé ». Nous répondons à toutes les demandes de rectification dans un délai de 30 jours, bien que dans certaines circonstances autorisées légalement, nous puissions informer la partie requérante qu'un délai supplémentaire pourrait être nécessaire avant de lui répondre.

Si nous acceptons une demande de rectification, nous ferons tout notre possible afin de consigner les renseignements exacts dans le dossier et de rayer les renseignements incorrects, sans les détruire.

Nous pouvons refuser une demande de rectification de dossier dans les cas suivants :

- nous ne sommes pas convaincus que le dossier est incomplet ou inexact au regard des objectifs pour lesquels nous utilisons les renseignements;
- la demande porte sur un dossier que nous n'avons pas créé à l'origine et nous n'avons pas les connaissances, les compétences et les pouvoirs suffisants pour le rectifier;
- la demande consiste en une opinion ou une observation professionnelle qu'un dépositaire de renseignements sur la santé a exprimée de bonne foi; ou
- la demande est frivole, vexatoire ou de mauvaise foi.

Si nous refusons d'apporter une rectification, nous présentons les motifs du refus par écrit.

Toute différence non résolue quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des renseignements est consignée dans le dossier du client. Le cas échéant, EveryMind transmet toute rectification aux tiers ayant accès aux renseignements personnels sur la santé en question ou les informe de l'existence de différences non résolues.

### ***Protection des renseignements personnels sur la santé***

EveryMind prend toutes les mesures nécessaires pour garantir que les renseignements personnels sur la santé dont nous avons la garde ou le contrôle sont protégés contre le vol, la perte, et l'utilisation, la copie ou la divulgation non autorisées. Une telle mesure inclut les renseignements personnels sur la santé en format papier et électronique. Tous les employés d'EveryMind ayant accès aux renseignements personnels sur la santé sont formés à l'utilisation, à la divulgation et à la protection appropriées des renseignements personnels sur la santé.

Nos méthodes de protection sont les suivantes :

- a) *mesures physiques*

- ✓ protéger les locaux par un système de verrouillage et d'alarme;
- ✓ verrouiller les bureaux qui contiennent des renseignements personnels sur la santé;
- ✓ stocker tous les renseignements personnels sur la santé dans des classeurs verrouillés;
- ✓ stocker les dossiers papier des clients dans une salle de dossiers cliniques fermée à clé, dont l'accès est réservé au spécialiste des dossiers médicaux ou à des particuliers désignés;

b) *mesures administratives*

- ✓ créer et mettre en œuvre des procédures opérationnelles internes en matière de sécurité, y compris le suivi de tous les dossiers au sein de l'organisation;
- ✓ former le personnel au sujet des responsabilités en matière de protection de la vie privée et les revoir périodiquement;
- ✓ surveiller les imprimantes et les télécopieurs en tout temps et veiller à ce qu'ils soient gardés dans des zones sécurisées;
- ✓ effectuer régulièrement des contrôles ponctuels pour s'assurer que les procédures de sécurité sont respectées;
- ✓ établir des contrats avec tous les tiers chargés de stocker ou de supprimer des renseignements personnels sur la santé;

c) *mesures techniques*

- ✓ exiger une clé personnalisée pour accéder à tous les ordinateurs qui stockent des renseignements personnels sur la santé;
- ✓ chiffrer tout renseignement personnel sur la santé stocké sous forme électronique sur des appareils portables;
- ✓ exécuter des logiciels antivirus, pare-feu et anti-espions mis à jour sur tous les ordinateurs qui stockent des renseignements personnels sur la santé;
- ✓ veiller à ce qu'aucun renseignement personnel sur la santé ne soit stocké sur des ordinateurs portables et d'autres appareils électroniques, sauf si ceux-ci sont suffisamment sécurisés et si les informations sont chiffrées;
- ✓ héberger les serveurs du réseau dans une salle informatique fermée à clé et sécurisée par un système de lecture de cartes;
- ✓ limiter l'accès à la salle informatique verrouillée au personnel des technologies de l'information ou à des particuliers désignés.

EveryMind exige des organisations qui offrent des services ou des programmes en son nom qu'elles protègent la confidentialité des renseignements personnels sur la santé que leur fournit EveryMind, et qu'elles utilisent de tels renseignements personnels uniquement aux fins auxquelles un particulier a consenti ou aux fins permises ou exigées par la loi.

En raison de la nature d'Internet, aucune transmission de données sur Internet n'est entièrement sécurisée. Sachez qu'EveryMind ne peut pas garantir que les informations transmises par courriel ou sur son site Web ne seront pas interceptées ou utilisées à mauvais escient par des tiers.

Le site Web d'EveryMind peut de temps à autre contenir des liens vers d'autres sites Web pouvant recueillir des renseignements personnels sur la santé. EveryMind n'assume aucune responsabilité quant aux pratiques ou politiques de confidentialité des tierces parties et ne peut être tenu responsable de leurs actions. Il y aurait lieu d'examiner les politiques de confidentialité de ces tierces parties avant de leur communiquer des renseignements personnels. Nous décourageons vivement la communication par courriel avec les clients, à moins que ce ne soit le seul moyen de communication et que nous soyons certains que le client est pleinement conscient des risques liés à la sécurité.

EveryMind avertit un particulier à la première occasion raisonnable si les renseignements personnels sur la santé à son sujet sont perdus, volés, ou si des personnes non autorisées y ont eu accès (c'est-à-dire s'il est survenu une atteinte à la vie privée).

S'il se produit une atteinte à la vie privée, nous ferons tous les efforts raisonnables en vue d'en limiter la portée, incluant retrouver et récupérer tous les renseignements personnels sur la santé qui sont hors de notre contrôle, ainsi que vérifier si d'autres renseignements personnels sur la santé risquent d'être exposés. Nous prendrons ensuite toutes les mesures nécessaires afin de minimiser les risques d'une atteinte semblable à l'avenir.

### **Coordonnées**

Si vous êtes mécontent d'une quelconque utilisation de vos renseignements personnels sur la santé, nous voulons vous aider à trouver une solution au problème qui vous préoccupe. Veuillez communiquer avec notre responsable de la protection de la vie privée si vous avez des questions sur nos pratiques relatives aux renseignements, ou si vous souhaitez soulever un problème de confidentialité ou signaler une atteinte à la vie privée. Vous pouvez joindre notre responsable de la protection de la vie privée comme suit :

Responsable de la protection de la vie privée  
Services de santé mentale EveryMind  
85A Aventura Court  
Mississauga (Ontario) L5T 2Y6  
Téléphone : 905 795-3500, poste 2647  
Télécopieur : 905 696-0350  
\*Courriel : [PrivacyOfficer@EveryMind.ca](mailto:PrivacyOfficer@EveryMind.ca)

Nous répondons à vos questions et examinons promptement toute préoccupation relative à la présente politique ou à une éventuelle atteinte à la vie privée. Si une question s'avère fondée, nous prenons toutes les mesures appropriées, y compris, s'il y a lieu, la modification de nos politiques et procédures. Nous informons le particulier concerné du résultat de l'enquête concernant sa plainte.

### ***Plaintes au commissaire à l'information et à la protection de la vie privée***

Si vous n'êtes pas satisfait d'une décision d'EveryMind concernant le traitement de votre demande ou de votre plainte, ou si vous désirez obtenir des informations générales sur la législation relative aux renseignements personnels sur la santé, vous pouvez communiquer avec le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario. Bien que nous fassions tout notre possible pour résoudre à l'amiable toutes les questions relatives à la protection de la vie privée, la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* donne aux particuliers le droit de porter plainte auprès du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario. Vous pouvez joindre le bureau du commissaire à l'adresse suivante :

Bureau du commissaire de l'information et de la protection de la vie privée de l'Ontario  
2, rue Bloor Est, bureau 1400  
Toronto (Ontario) M4W 1A8  
Téléphone : 416 326-3333 ou 1 800 387-0073  
ATS : 416 325-7539  
Télécopieur : 416 325-9195  
Site Web : [www.ipc.on.ca](http://www.ipc.on.ca)  
\*Courriel : [info@ipc.on.ca](mailto:info@ipc.on.ca)

\*Remarque : Les communications par Internet n'étant ni sécurisées ni vérifiables, veuillez ne pas envoyer de renseignements personnels par courriel.